

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2026-18-05-01**

**Date de convocation : 7 mai 2026**

**Date d'affichage : 20 mai 2026**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre d'élus : 29

Présents : 23

Représentés : 6

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 23**

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Dominique SERVAIS, Eymard DE LA RUPELLE, Audrey de FORNEL, Guy TURQUET DE BEAUREGARD, Liliane MORELLEC, Sylvie HAUFF, Roch DOSSOU, Marie-Laure KELLE, Emmanuel PINTEAUX, Montserrat CHAPUIS, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Marie-France AGNOFE a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Elodie PINTA a donné pouvoir à Eymard DE LA RUPELLE

Julien GESLIN a donné pouvoir à Audrey de FORNEL

Pascal RAVEL a donné pouvoir à Liliane MORELLEC

Louis PICHON a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Adrien PANO a donné pouvoir à Michel BOISRAME

**Absents : 0**

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE

Audrey de FORNEL

**Quorum : 15**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 Engagement et proximité,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment son article 82,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-8 et L.2121-27-1,

VU le procès-verbal du 15 mars 2026 portant élection des conseillers municipaux,

VU le procès-verbal d'installation du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT l'importance pour le Conseil municipal d'adopter son Règlement Intérieur dans les six mois de son installation ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 contres : Laurent DECROIX, Michel BOISRAME, Magali FORTUNE-SCHMITT, Morgane LAMBLIN, Guillaume BARET, Adrien PANO)

- 1) **APPROUVE ET ADOPTE** le Règlement Intérieur du Conseil municipal annexé en pièce jointe.
- 2) **PRECISE** que ce Règlement Intérieur est modifiable et actualisable par délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 18 mai 2026

Le Maire  
Christophe MOLINSKI